



Question orale de Mme MAVINGA : Fresques au pont Carsoel.

Mme Mavinga rappelle que le nouveau pont Carsoel a été inauguré le 8 décembre dernier et elle tient à souligner la qualité du travail réalisé par Infrabel ainsi que la réussite de la cérémonie d'inauguration.

Cependant, le site a déjà été vandalisé par des tags juste après les travaux, et il a fallu procéder à une remise en peinture deux jours avant l'inauguration.

Ne serait-il pas opportun d'envisager la réalisation de fresques urbaines afin de préserver durablement l'esthétique du quartier et de la gare de Saint-Job ?

À titre d'exemple, les fresques du pont du Vivier d'Oie font l'unanimité auprès des riverains, et l'on observe qu'il n'y a plus de tags à cet endroit.

La commune prévoit-elle un budget ou un partenariat pour mettre en place ce type de projet artistique préventif ?

Mme l'Echevin Margaux répond que le Collège partage les craintes de Mme Mavinga quant à un éventuel retour des tags qui étaient apparus dès avant l'inauguration et qui ont été enlevés avec difficulté.

Une part du budget de l'échevinat de la Culture est dédiée à l'art dans l'espace public et a déjà servi au placement de sculptures ou à la réalisation de fresques.

Infrabel a également pris à sa charge la réalisation de fresques dans la commune, comme celles de la gare du Vivier d'Oie. Mme l'Echevin Margaux reconnaît que ces fresques, réalisées lorsque Mme Ledan exerçait la fonction d'échevin de la Culture, ont changé la perception du pont et contribué à ce que le phénomène des tags ne se reproduise pas.

Le budget 2025 est dédié à la réalisation d'une fresque dans le Jardin du Chat, en collaboration avec le service vert. L'attribution vient d'être opérée et la réalisation sera effectuée dès le retour des beaux jours dans le cadre d'un processus participatif.

Mme l'Echevin Margaux est tout à fait disposée à ce que le pont Carsoel soit encore embellie par une contribution artistique plus importante. Il faudra évidemment déterminer sur quelles zones précises il conviendrait d'intervenir.

M. l'Echevin Wyngaard répond que la dalle doit encore faire l'objet d'une convention pour sa gestion, l'objectif étant de l'intégrer dans la gestion communale comme le reste de l'infrastructure du pont.

Les échanges de courriers qui ont déjà eu lieu avec Infrabel doivent à présent être formalisés dans une convention où seront abordés des points tels que l'entretien, le déneigement mais aussi les parois, pour lesquelles la réalisation de fresques, compatible avec le matériau, pourrait constituer une solution.

L'installation d'un bardage en bois avait été envisagée dans un premier temps mais vu que la structure est relativement spacieuse, de nombreuses surfaces pourraient avantageusement être mises en valeur.

La proposition de Mme Mavinga sera prise en compte dans les discussions futures avec Infrabel pour l'établissement de la convention, que M. l'Echevin Wyngaard soumettra au Conseil communal lors de la séance de janvier ou février prochain.